

Arrondissement : AVIGNON

Effectif légal du Conseil Communautaire : 45 membres titulaires

**PROCES-VERBAL de l'élection d'un Président et des Vice-Présidents de la
Communauté de Communes**

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, se sont réunis à Valréas (84600) sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf juillet, en vue de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un président et de vice-présidents.

Etat de présence des 45 délégués, par ordre alphabétique [P : Présent(e) / A : Absent(e) / E : Excusé(e) pouvoir à]

	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	COMMUNE	P	A	E	pouvoir à
1	ADRIEN	Patrick	25/05/1952	VALRÉAS	X			
2	ARRIGONI	Jean-Noël	14/12/1948	VISAN	X			
3	AYME	Virginie	23/10/1982	VALRÉAS	X			
4	BARTHELEMY	Christian	24/12/1959	VALRÉAS	X			
5	BERARD	Paul	04/06/1983	MONTSEGUR-SUR-LAUZON	X			
6	BESSON	Dominique	01/12/1958	GRIGNAN	X			
7	BLANC	Jean-Luc	04/12/1950	VALRÉAS	X			
8	CARMON	Fabienne	04/01/1963	CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN	X			
9	CHAMBERT	Géraldine	06/05/1969	VALRÉAS	X			
10	CHEVALIER	Leila	11/12/1986	VALRÉAS			X	Rosy FERRIGNO
11	CHEYRON DESLYS	Carole	10/11/1971	COLONZELLE	X			
12	DOUTRES	Bernard	28/02/1956	SALLES SOUS BOIS	X			
13	DURIEUX	Bruno	23/10/1944	GRIGNAN	X			
14	FAGARD	Jacques	26/06/1942	VALRÉAS	X			
15	FAU	Christian	03/09/1954	VALAURIE	X			
16	FERRIGNO	Rosy	14/05/1949	VALRÉAS	X			
17	GENESTON	Sibylle	15/07/1966	VALRÉAS	X			
18	GIGONDAN	Jacques	13/01/1945	ROUSSET-LES-VIGNES	X			
19	GROSSET	Jean-Marie	02/12/1954	GRILLON	X			
20	GUION MILESI	Anais	30/01/1980	TAULIGNAN			X	Jean-Louis MARTIN
21	GUY	Marc	08/06/1971	MONTJOYER	X			
22	HILAIRE	Christine	25/01/1961	GRILLON			X	Jean-Marie GROSSET
23	LASCOMBES	Céline	24/04/1973	ST-PANTALÉON-LES-VIGNES	X			
24	LO MANTO	Marie-Pierre	18/07/1968	GRIGNAN	X			
25	MALLET	Dominique	23/08/1950	VALRÉAS	X			
26	MARTIN	Jean-Louis	14/07/1954	TAULIGNAN	X			
27	MAZEL	Jean-Paul	30/04/1952	TAULIGNAN	X			
28	MERY	Patrice	20/09/1958	MONTBRISON-SUR-LEZ	X			
29	MERY	Christiane	27/06/1955	VALRÉAS	X			
30	MIGNET	Marietta	13/02/1976	MONTSEGUR-SUR-LAUZON	X			
31	PACE	Léonard	13/02/1962	VALRÉAS	X			

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le **17 JUL. 2020** 
ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

32	PERRIN	Norbert	21/01/1961	RÉAUVILLE	X			
33	PERTEK	Jacques	09/04/1950	VALRÉAS	X			
34	PEYRON	Marie-Catherine	23/03/1958	CHAMARET	X			
35	PREVOST	Jean	11/05/1953	VISAN	X			
36	ROBERT	Christiane	07/10/1953	ROUSSAS	X			
37	ROUSSIN	Jean-Marie	31/01/1957	VALRÉAS	X			
38	SAYN	Philippe	17/07/1956	VALRÉAS	X			
39	SERVAN	Marinette	29/08/1955	VALRÉAS	X			
40	TESTUD-ROBERT	Corinne	17/12/1959	VISAN	X			
41	VALAYER	Pierre-André	10/07/1963	RICHERENCHES	X			
42	VALLE	Bruno	16/04/1974	VALRÉAS		X		Patrick ADRIEN
43	VAUTENIN	Christian	02/03/1953	GRILLON	X			
44	VIAL	Guy	02/03/1953	LE PEGUE	X			
45	VIGNE	Franck	19/07/1961	VALRÉAS	X			

Délégués : 45 (quorum : 23)

Présents : ...41..... Votants :45.....

Mme Géraldine CHAMBERT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.
Mme Virginie AYME a été désigné(e) en qualité de premier assesseur par le conseil communautaire.
Mme Christiane MERY a été désigné(e) en qualité de deuxième assesseur par le conseil communautaire.

1. Élection du Président

1.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur **Jacques FAGARD**, doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **41** conseillers présents et a constaté que les conditions de quorum posées à l'article L.2121-17 du CGCT, applicables conformément à l'article L.5211-1 du CGCT, étaient remplies.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire suivant les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par le Président et les assesseurs de séance et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le **17 JUL. 2020**



ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des articles a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

M...Patrick ADRIEN
M.....
M.....
M.....

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Ont obtenu :

M...Patrick ADRIEN..... Trente-trois Voix : ...33.
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M... **Patrick ADRIEN**..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

17 JUL. 2020



ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

2. Election des vice-présidents

M **Patrick ADRIEN**, nouvellement élu Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, indique aux membres du Conseil Communautaire qu'après l'élection du Président, l'organe délibérant doit se prononcer sur le nombre de postes de vice-présidents.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents », soit pour la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan un maximum de neuf vice-présidents.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Le Président informe le conseil communautaire qu'il lui est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à ...**SIX**.....

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et obtient les suffrages suivants :

Voix POUR : ...quarante-quatre (44) Voix CONTRE : ...une (1).....
ABSTENTIONS :zéro (0)..... NE PARTICIPENT PAS AU VOTE :zéro (0)

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidents se déroule selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT), selon le scrutin uninominal à trois tours, vice-président par vice-président, quelle que soit l'importance de la population de l'établissement considéré (arrêt du Conseil d'Etat du 3 juin 2009).

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents de la Communauté de Communes.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **Patrick ADRIEN** élu(e) Président(e), à l'élection du Premier Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Premier Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

M...Jean-Noël ARRIGONI

M...Jacques PERTEK

M... Jean PREVOST

M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	22

Ont obtenu : **M. Jean-Noël ARRIGONI**vingt-neuf..... **Voix : ...29..**
 M. Jacques PERTEKune..... **Voix : ...1.....**
 M. Jean PREVOSTtreize..... **Voix : ...13...**
 M..... **Voix :**

M. **Jean-Noël ARRIGONI** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le **17 JUL. 2020**



ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **Patrick ADRIEN**, élu(e) Président(e), à l'élection du Second Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Second Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M... Paul BERARD
- M... Jacques PERTEK.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	36
Majorité absolue :	19

Ont obtenu : **M. Paul BERARD**..... **Trente-cinq**..... **Voix : 35..**
M. Jacques PERTEK..... **une**..... **Voix : ..1..**
M..... Voix :
M..... Voix :

M. **Paul BERARD** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :

M..... Voix :

M..... Voix :

M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :

M..... Voix :

M..... Voix :

M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **Patrick ADRIEN**, élu(e) Président(e), à l'élection du Troisième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

M... Jacques PERTEK

M... Jean-Marie ROUSSIN

M.....

M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	13
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Ont obtenu : M. ... **Jacques PERTEK** une..... Voix : ...1.....

M... **Jean-Marie ROUSSIN** trente-et-une..... Voix : ...31.....

M..... Voix :

M..... Voix :

M. **Jean-Marie ROUSSIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le **17 JUL. 2020**



ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **Patrick ADRIEN**, élu(e) Président(e), à l'élection du Quatrième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

Mme Marie-Pierre LO MANTO...

M.....

M.....

M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18

Ont obtenu : **Mme Marie-Pierre LO MANTO**trente-quatre Voix : ...34.....
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

Mme Marie-Pierre LO MANTO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
 Reçu en préfecture le 17/07/2020
 Affiché le **17 JUL. 2020**
 ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE



DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **Patrick ADRIEN**, élu(e) Président(e), à l'élection du Cinquième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Cinquième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Jacques PERTEK.....
- M. Jean PREVOST.....
- M. Pierre-André VALAYER
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	22

Ont obtenu : **M. Jacques PERTEK**une..... Voix : ...1.....
M. Jean PREVOSTtreize..... Voix : ...13.....
M. Pierre-André VALAYERvingt-huit..... Voix : ...28.....
 M..... Voix :

M. **Pierre-André VALAYER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. **Patrick ADRIEN**, élu(e) Président(e), à l'élection du Sixième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Sixième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- Mme Marie-Catherine PEYRON
- M.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	20

Ont obtenu : **Mme Marie-Catherine PEYRON** ...trente-huit..... **Voix : ...38....**
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

Mme Marie-Catherine PEYRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Sixième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le **17 JUL. 2020**
ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M., élu(e) Président(e), à l'élection du Septième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Septième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

M.
M.
M.
M.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Septième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. élu(e) Président(e), à l'élection du Huitième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Huitième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M.
- M.
- M.
- M.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :
 M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le **17 JUL. 2020** 
ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M., élu(e) Président(e), à l'élection du Neuvième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Neuvième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

M.
M.
M.
M.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :
M. Voix :

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Neuvième Vice-Président et a été

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le **17 JUIL. 2020**

Breizh
Levroul

ID : 084-200040681-20200716-PV_ELECTIONS-DE

Signature des membres présents :

Le doyen d'âge du conseil :



Le secrétaire :



Premier assesseur :



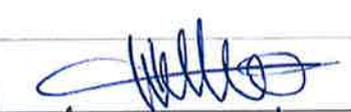
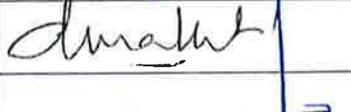
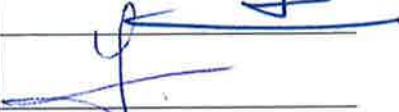
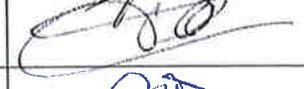
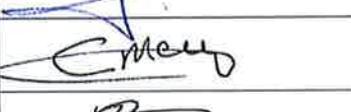
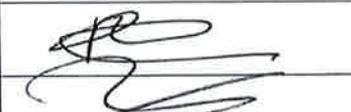
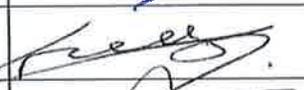
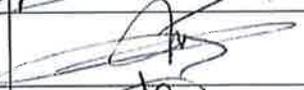
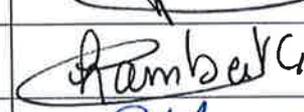
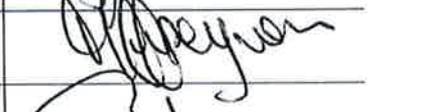
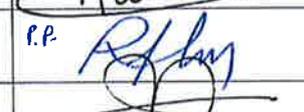
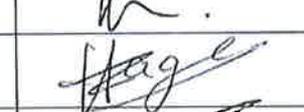
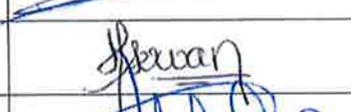
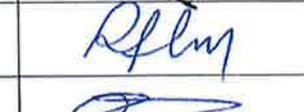
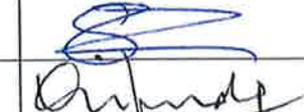
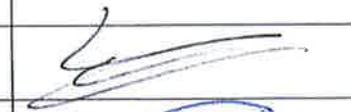
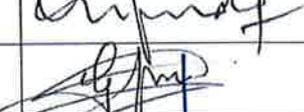
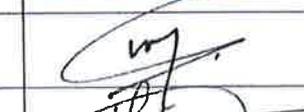
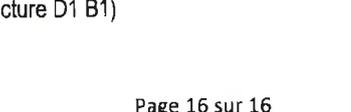
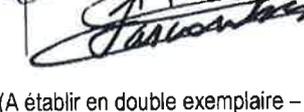
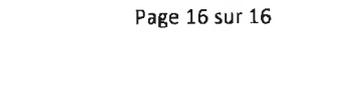
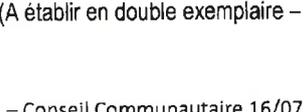
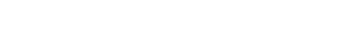
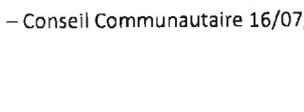
Deuxième assesseur :



Le Président :



Les membres du conseil communautaire :

ADRIEN Patrick		LO MANTO Marie-Pierre	
ARRIGONI Jean-Noël		MALLET Dominique	
AYME Virginie		MARTIN Jean-Louis	
BARTHELEMY Christian		MAZEL Jean-Paul	
BERARD Paul		MERY Christiane	
BESSION Dominique		MERY Patrice	
BLANC Jean-Luc		MIGNET Marietta	
CARMON Fabienne		PACE Léonard	
CHAMBERT Géraldine		PERRIN Norbert	
CHEVALIER Leïla	<i>r.p.</i> 	PERTEK Jacques	
CHEYRON DESLYS Carole		PEYRON Marie-Catherine	
DOUTRES Bernard		PREVOST Jean	
DURIEUX Bruno		ROBERT Christiane	
FAGARD Jacques		ROUSSIN Jean-Marie	
FAU Christian		SAYN Philippe	
FERRIGNO Rosy		SERVAN Marinette	
GENESTON Sibylle		TESTUD-ROBERT Corinne	
GIGONDAN Jacques		VALAYER Pierre-André	
GROSSET Jean-Marie		VALLE Bruno	
GUION MILESI Anaïs		VAUTENIN Christian	
GUY Marc		VIAL Guy	
HILAIRE Christine		VIGNE Franck	
LASCOMBES Céline			

(A établir en double exemplaire – Communauté des Communes – Préfecture D1 B1)